

Article 27 - Relationship with Regulation (EC) No 1348/2000

Le présent règlement ne porte pas atteinte à l'application du règlement (CE) n° 1348/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale¹ [remplacé par le règlement (CE) n° 1393/2007].

¹. JO L 160 du 30.6.2000, p. 37.

MOTS CLEFS: Injonction de payer (européenne)
Droit de l'Union européenne
Signification
Notification

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:<https://www.lynxlex.com/en/text/proc%C3%A9dure-europ%C3%A9enne-d%E2%80%99injonction-r%C3%A8glement-18962006/359#comment-0>